

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VILLAGE D'AYER'S CLIFF
TENUE LUNDI LE 7 AOÛT 2023 À 19 H SOUS LA
PRÉSIDENTIE DU MAIRE SUPPLÉANT PATRICK
PROULX**

**REGULAR SITTING OF THE MUNICIPAL
COUNCIL OF THE VILLAGE OF AYER'S CLIFF
HELD ON MONDAY, AUGUST 7TH, 2023
AT 7:00 P.M. UNDER THE PRESIDENCY OF
SUBSTITUTE MAYOR PATRICK PROULX**

Le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire ce 7 août 2023 en présentiel au Centre Communautaire sis au 176 rue Rosedale à Ayer's Cliff, et à laquelle, la population est invitée à y participer.

The Council of the Municipality sits in regular session on August 7th, 2023 held in person at the Community Center, 176 Rosedale Street, and to which the public is invited to participate.

Sont présents les conseillères et conseillers, France Coulombe, Nancy Vanasse, Caroline Paul, Peter McHarg et Michael Crook, formant quorum conformément au Code Municipal. Le Maire Simon Roy est absent, le conseiller Patrick Proulx agit à titre de maire suppléant.

Present are the Councillors, France Coulombe, Nancy Vanasse, Caroline Paul, Peter McHarg and Michael Crook forming a quorum in accordance with the Municipal Code. The Mayor Simon Roy is absent, the councillor Patrick Proulx is the substitute mayor.

Assiste également à la séance, Me Abelle L'Écuyer-Legault, directrice générale.

Also attending the meeting, Ms. Abelle L'Écuyer-Legault, Director General.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. CALL THE MEETING TO ORDER

Monsieur le maire suppléant Patrick Proulx ouvre la séance à 19h00.

Substitute Mayor Patrick Proulx calls the meeting to order at 7: 00 P.M.

Il souhaite la bienvenue aux conseillers.

He welcomes the Councillors.

ORDRE DU JOUR

AGENDA

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. CALL THE MEETING TO ORDER

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION OF THE AGENDA

3. COMPTES PAYABLES

3. ACCOUNTS PAYABLE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 20 JUILLET 2023

4. ADOPTION OF THE MINUTES OF THE MEETINGS OF JULY 3RD AND 20TH 2023

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. QUESTION PERIOD

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

6. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES

7. RAPPORT DES CORRESPONDANCES

7. CORRESPONDENCE REPORTS

7.1 Dépôt du rapport des correspondances

7.1 Tabling of the correspondence report

8. RAPPORT DU MAIRE/MRC

8. MAYOR'S REPORT/MRC

9. RAPPORT DES COMITÉS

9. COMMITTEE REPORTS

9.1 Régie incendie de Memphrémagog Est

9.1 Régie incendie de Memphrémagog Est

9.1.1 Aucune réunion en juillet

9.1.1 No meeting in July

Prochaine réunion le 18 septembre 2023

Next meeting September 18th, 2023

9.2 Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

9.2 Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (garbage dump)

9.2.1 Compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2023

9.2.1 Report of the meeting held on July 12th, 2023

Prochaine réunion le 13 septembre 2023

Next meeting September 13th 2023

9.3 Régie du Parc Massawippi

9.3 Régie du Parc Massawippi

9.3.1 Aucune réunion en juillet

9.3.1 No meeting in July

Prochaine réunion le 16 août 2023

Next meeting August 16th 2023

9.4 M.R.C.

9.4 M.R.C.

9.4.1 Comité sécurité publique

9.4.1 Public security committee

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. PUBLIC SECURITY

11. FINANCES, ADMINISTRATION, COMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES

11. FINANCE, ADMINISTRATION, COMMUNICATIONS AND INFRASTRUCTURE

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

11.1	Renouvellement du contrat de service SYGEM - Infotech	11.1	Renewal of SYGEM service contract - Infotech
11.2	Parc Tyler – Ajout de fibres dans les aires de jeux	11.2	Parc Tyler - Addition of fibre to play areas
11.3	Autorisation ClicSÉCUR - Entreprises	11.3	ClicSÉCUR authorization - Companies
12.	LOISIRS, CULTURE, BÉNÉVOLES	12.	LEISURE, CULTURE, VOLUNTEERS
12.1	Parc de la Culture – Acquisition des structures – Projet FRR.	12.1	Parc de la Culture - Acquisition of structures - FRR project
13.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNAUTAIRE ET TOURISME	13.	ECONOMIC, COMMUNITY AND TOURISM DEVELOPMENT
13.1	Implantation d'une garderie en milieu communautaire	13.1	Setting up a day-care in a community environment
14.	VOIES PUBLIQUES ET CIRCULATION	14.	PUBLIC ROADS AND TRAFFIC
14.1	Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain	14.1	Speed management on municipal roads in urban areas
15.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	15.	ENVIRONMENT, ENVIRONMENTAL HYGIENE
15.1	Programme OASIS – Dépôt d'une demande pour le volet 1 – Gestion des eaux de ruissellement et des îlots de chaleur	15.1	OASIS Program - Submission of an application for Component 1 - Stormwater and heat island management
16.	URBANISME	16.	URBAN PLANNING
16.1	Prendre connaissance des conclusions du CCU – Séance du 18 juillet 2023	16.1	To read the conclusions of the CCU - Session of July 18th, 2023
16.1.1	Matricule 1904-16-9896 et 1904-26-1195, lots 5 667 817 et 5 667 818, rue Laurel, zone RES-9, PIIA-6, Validation architecturale pour construction neuve d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale)	16.1.1	Registration numbers 1904-16-9896 and 1904-26-1195, lots 5 667 817 and 5 667 818, rue Laurel, zone RES-9, PIIA-6, Architectural approval for the construction of a new main building (single-family house);
16.1.2	Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, Demande de dérogation mineure afin d'implanter un bâtiment accessoire, un bâtiment principal et une voie d'accès avec empiètement dans la rive du milieu humide	16.1.2	Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, Request for minor exemption so as to allow the construction of an accessory building, a main building and an access road with encroachment into the wetland shoreline;
16.1.3	Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-8, Validation afin d'implanter une voie d'accès dans une pente forte	16.1.3	Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-8, Validation in order to build an access road on a steep slope;
16.1.4	Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-1, Validation architecturale afin d'implanter une nouvelle construction	16.1.4	Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-1, Architectural validation in order to establish a new construction;
16.1.5	Matricule 1904-23-6194, lot 4 665 037, 945 rue Main, Zone RES-11, PIIA-1, Validation architecturale pour remplacement d'un escalier en cour avant du bâtiment	16.1.5	Matricule 1904-23-6194, lot 4 665 037, 945 rue Main, Zone RES-11, PIIA-1, Architectural approval for the replacement of a staircase in the front yard of the building
16.2	Amendements aux règlements d'urbanisme	16.2	Amendments to the Planning regulations
16.2.1	Règlement no 2023-09 modifiant le règlement de zonage 2009-04 – Adoption finale	16.2.1	By-law no. 2023-09 amending Zoning By-law 2009-04 - Final adoption
16.3	Dépôt du rapport des permis et certificats du mois de juillet 2023	16.3	Tabling of the permit and certificate report of July, 2023
17.	AFFAIRES NOUVELLES	17.	NEW BUSINESS
18.	VARIA	18.	VARIA
19.	AJOURNEMENT – CLÔTURE	19.	ADJOURNMENT – CLOSING

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉS. : 2023-142

Il est proposé par Nancy Vanasse
Appuyé par Michael Crook

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

3. COMPTES PAYABLES

RÉS. : 2023-143

ATTENDU QUE la direction générale a remis la liste des comptes à payer (chèques du 1^{er} au 31 juillet 2023) et les déboursés directs (paies, remises gouvernementales, fonds de pension et assurances collectives) pour le mois de juillet 2023;

Il est proposé par Michael Crook
Appuyé par Nancy Vanasse

D'ADOPTER la liste des comptes à payer et des déboursés pour la période du mois de juillet 2023, telle que soumise et sommairement décrite ci-après :

Fonds d'administration

151 620,04 \$ pour les comptes à payer et
80 786,23 \$ pour les déboursés directs

ET d'autoriser la direction générale à acquitter les comptes susmentionnés.

Adoptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 20 JUILLET 2023

RÉS. : 2023-144

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les copies du procès-verbaux des séances du 3 et du 20 juillet 2023 et qu'ils sont d'accord avec leur contenu ;

Il est proposé par France Coulombe
Appuyé par Peter McHarg

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023 soient adoptés, tels que présentés.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ceci représente un bref résumé des interactions intervenues lors de l'assemblée publique et ne constitue pas une représentation textuelle des échanges.

Les citoyens présents ont interrogé le conseil quant aux sujets suivants :

Point 16.1.2 (800 rue Clough) – Les demandeurs se présentent au conseil municipal, résumant leur projet et leurs démarches pour s'implanter dans le village. *Le maire suppléant les remercie.*

Pompes et infrastructures – Une citoyenne remercie la proactivité du conseil quant à la réfection des stations de pompage qui a permis d'éviter des problèmes majeurs. *Le conseil remercie la citoyenne.*

Programme OASIS – Un citoyen demande si le programme OASIS (point 15.1) concerne les travaux pour le secteur des Hauts-du-Lac. *La directrice générale résume le volet 1 du programme OASIS.*

2. ADOPTION OF THE AGENDA

RES. : 2023-142

It is moved by Nancy Vanasse
Seconded by Michael Crook

THAT the agenda be adopted.

Adopted

3. ACCOUNTS PAYABLE

RES. : 2023-143

WHEREAS the general management has given the list of accounts payable (cheques from the 1st to 31th July, 2023) and direct payments (pays, government remittances, pension funds and group insurance), for the month of July 2023;

It is moved by Michael Crook
Seconded by Nancy Vanasse

TO ADOPT the list of accounts payable and disbursements for the period of July 2023, as submitted and briefly described below:

Administration Funds

\$ 151 620,04 for accounts payable and
\$ 80 786,23 for direct payments

AND to authorize the general management to pay the above-mentioned accounts.

Adopted

4. ADOPTION OF THE MINUTES OF THE MEETING OF JULY 3rd AND JULY 20th, 2023

RES. :2023-144

WHEREAS all members of Council have received copies of the minutes of the meetings of July 3rd and 20th 2023 and are in agreement with their content;

It was moved by France Coulombe
Seconded by Peter McHarg

THAT the minutes of the regular meeting of July 3rd 2023 and the minutes of the special meeting of July 20th 2023, be adopted as presented.

Adopted

5. QUESTION PERIOD

This represents a brief summary of the interactions that took place at the public meeting and are not a verbatim representation of the exchanges.

The citizens present questioned the Council on the following subjects:

Item 16.1.2 (800 rue Clough) - The applicants introduce themselves to the Town Council, summarizing their project and their efforts to locate in the village. *The acting mayor thanks them.*

Pumps and infrastructures - A citizen thanks the Board for its proactivity in refurbishing the pumping stations, which prevented major problems. *The Board thanks the citizen...*

OASIS Program - A citizen asked whether the OASIS program (item 15.1) concerned work in the Hauts-du-Lac sector. *The General Director summarized Section 1*

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

Règlement 2023-09 – Un citoyen demande si l'Auberge Ripplecove a été consultée concernant l'adoption finale de ce règlement. *La directrice générale explique le déroulement des événements ayant mené à l'adoption du projet de ce soir, incluant la modification du projet initialement déposé.*

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS- VERBAL

Aucun sujet.

7. RAPPORT DES CORRESPONDANCES

7.1 Dépôt du rapport des correspondances

Dépôt du rapport des correspondances par la directrice générale. Tous les membres du conseil ont reçu copie des correspondances, lesquelles seront traitées selon leurs instructions.

8. RAPPORT DU MAIRE/MRC

Retour sur les objectifs du conseil municipal pour les six (6) prochains mois, tel qu'énoncés à l'assemblée ordinaire du 6 juin 2022 :

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.3 Régie incendie de Memphrémagog Est

9.3.1 Aucune réunion en juillet

Prochaine réunion le 18 septembre 2023

9.1 Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

9.1.1 Compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2023

Prochaine réunion le 13 septembre 2023

9.3 Régie du Parc Massawippi

9.3.1 Aucune réunion en juillet

Prochaine réunion le 16 août 2023

9.4 M.R.C.

9.4.1. Comité sécurité publique

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet.

11. FINANCES, ADMINISTRATION, COMMUNICATIONS ET INFRASTRUCTURES

11.1 Renouvellement du contrat de service SYGEM - Infotech

RÉS. : 2023-145

ATTENDU QUE Infotech a fait parvenir à la municipalité le renouvellement du contrat de service pour l'année 2023 ;

Il est proposé par France Coulombe
Appuyé par Nancy Vanasse

ET RÉSOLU

QUE le conseil renouvelle le contrat de service avec Infotech pour l'année 2023, au montant de 8 115\$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-130-00-414.

of the OASIS program.

By-law 2023-09 - A citizen asked whether the Ripplecove Inn had been consulted regarding the final adoption of this by-law. *The General Director explains the sequence of events leading to the adoption of tonight's project, including the modification of the project initially submitted.*

6. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES

No subject

7. CORRESPONDENCE REPORTS

7.1 Filing of correspondence report

Tabling of correspondence report by the General Director. All members of Council have received a copy of the correspondence which will be dealt with as per their instructions.

8. MAYOR'S REPORT/MRC

A review of the municipal Council's goals for the next six (6) months, as stated at the June 6th, 2022 regular meeting:

9. COMMITTEE REPORTS

9.1 Régie incendie de Memphrémagog Est

9.1.1 No meeting in July

Next meeting September 18th, 2023

9.2 Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (garbage dump)

9.2.1 Report of the meeting held on July 12th, 2023

Next meeting September 13th, 2023

9.3 Régie du Parc Massawippi

9.3.1 No meeting in July

Next meeting August 16th 2023

9.4 M.R.C.

9.4.1. Public Security Committee

10. PUBLIC SECURITY

No subject.

11. FINANCE, ADMINISTRATION, COMMUNICATION AND INFRASTRUCTURE

11.1 Renewal of SYGEM - Infotech service contract

RES. : 2023-145

WHEREAS Infotech has sent the Municipality the renewal of the service contract for the year 2023;

It is proposed by France Coulombe
seconded by Nancy Vanasse

AND RESOLVED

THAT Council renew the service contract with Infotech for the year 2023, in the amount of \$8,115 plus taxes.

THAT the amount of the expense be appropriated from budget item no. 02-130-00-414.

Adopted

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

Adoptée

11.2 Parc Tyler – Ajout de fibres dans les aires de jeux

RÉS. : 2023-146

ATTENDU QUE l'aire de jeux du Parc Tyler nécessite l'ajout de matériel de revêtement en vrac (paillis d'écorce et copeaux de bois) afin de respecter les normes sur la sécurité dans les aires de jeux ;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues ;

Il est proposé par Peter McHarg
Appuyé par Nancy Vanasse

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Les Épandages Robert pour l'achat, la livraison et l'épandage de fibre de terrain de jeux certifié au coût de 10 182,43\$ taxes en sus, conformément à la proposition datée du 3 juillet 2023.

QUE le montant de cette dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02-701-51-521.

Adoptée

11.3 Autorisation clicSÉQR - Entreprises

RÉS. : 2023-147

Il est proposé par France Coulombe
Appuyé par Peter McHarg

ET RÉSOLU QUE Abelle L'écuyer-Legault et Josiane Hudon soit autorisé à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courante et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée

12. LOISIRS, CULTURE, BÉNÉVOLES

12.1 Parc de la Culture – Acquisition des structures – Projet FRR

RÉS. : 2023-148

ATTENDU les résolutions 2023-039 et 2023-102 concernant l'enrichissement du Parc de la culture ;

ATTENDU les soumissions obtenues pour la confection et l'installation des structures prévues au projet ;

ATTENDU QUE le comité recommande d'accepter le devis de Gestion ISE Inc. pour la confection et l'installation d'une

11.2 Parc Tyler - Addition of fibre to play areas

RES. : 2023-146

WHEREAS the Tyler Park playground requires the addition of bulk surfacing material (bark mulch and wood shavings) in order to comply with playground safety standards;

WHEREAS the two (2) bids received;

It is proposed by Peter McHarg
seconded by Nancy Vanasse

AND RESOLVED

TO ACCEPT the proposal from Les Épandages Robert for the purchase, delivery and spreading of certified playground fibre in the amount of \$10,182.43 plus taxes, in accordance with the proposal dated July 3, 2023.

THAT the amount of this expense be appropriated from budget item 02-701-51-521.

Adopted

11.3 clicSÉQR authorization - Companies

RES. : 2023-147

It is proposed by France Coulombe
seconded by Peter McHarg

AND RESOLVED THAT Abelle L'écuyer-Legault and Josiane Hudon be authorized to :

- Register the business with Revenu Québec;
- Manage the company's registration with clicSÉQR - Entreprises;
- Manage the company's registration in My Account for Businesses and, generally, do all that is useful and necessary for this purpose;
- Fulfill the roles and assume the responsibilities of the person responsible for electronic services as described in the My Account for Business terms of use, in particular by granting authorization or power of attorney to the company's users and to other companies;
- to consult the company's file and to act in the name of and on behalf of the company for all taxation periods and years (past, current and future), including the power to take part in any negotiations with Revenu Québec, with respect to all information that Revenu Québec holds about the company for the application or enforcement of tax laws, the Excise Tax Act and the Act to Facilitate the Payment of Support, by communicating with Revenu Québec by all available means of communication (by telephone, in person, by mail and using online services).

Adopted

12. LEISURE, CULTURE, VOLUNTEERS

12.1 Parc de la Culture - Acquisition of structures - FRR project

RES.: 2023-148

WHEREAS resolutions 2023-039 and 2023-102 concerning the enrichment of the Parc de la culture;

WHEREAS the tenders obtained for the construction and installation of the structures included in the project;

WHEREAS the Committee recommends accepting the quote from Gestion ISE inc. for the construction and

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

Séance ordinaire du 7 août

pergola triangulaire à deux côtés et d'un présentoir avec angle pour œuvres d'arts, tel que décrit au devis 1030 daté du 20 mai 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil considère plus approprié l'implantation d'une pergola plutôt que d'une tonnelle dans le Parc de la Culture ;

Il est proposé par Michael Crook
Appuyé par Peter McHarg

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte la proposition de Gestion ISE inc pour la construction, le transport et l'installation des structures de type pergola et présentoir, au montant de 4 800\$, taxes en sus, le tout conformément au devis 1030 daté du 20 mai 2023 ;

QUE le montant de cette dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02-702-04-447, dont 50% du coût total du projet est subventionné par le Fonds régions et ruralité de la MRC Memphrémagog.

Adoptée

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

13.1 Implantation d'une garderie en milieu communautaire

RÉS. : 2023-149

CONSIDÉRANT que la présence de services de garde éducatifs dans une communauté constitue un indice de la qualité de vie et un levier d'attractivité et de rétention des jeunes familles ;

CONSIDÉRANT que les services de garde éducatifs participent au développement d'un sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur communauté ;

CONSIDÉRANT que les besoins, déjà criants avant la pandémie, ont été d'autant plus exacerbés par celle-ci et que la liste d'attente ne cesse de s'allonger pour les quelques services de garde existants sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour expérimenter des modèles de services de garde éducatifs en communauté qui conservent les principaux avantages de la garde en milieu familial ;

CONSIDÉRANT l'appel de projets vise à tester de nouvelles façons de faire, complémentaires à celles offertes actuellement dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance ;

ATTENDU QUE les municipalités ont pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle essentiel, notamment pour soutenir et encadrer le développement de services de garde éducatifs de qualité sur leur territoire ;

ATTENDU QUE, suivant l'acquisition de l'église Saint-Barthélemy, la municipalité peut se permettre d'offrir à deux personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) d'établir une collaboration et d'offrir des services de garde éducatifs dans un même local municipal, permettant ainsi d'offrir 12 places subventionnées à 12 enfants dont les parents résident ou travaillent à Ayer's Cliff ;

Il est proposé par France Coulombe
Appuyé par Nancy Vanasse

ET RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande d'analyse d'un projet-pilote visant à autoriser l'ouverture d'un service de garde éducatif en

installation of a triangular pergola with two sides and a display rack with an angle for works of art, as described in quote 1030 dated May 20, 2023;

WHEREAS Council deems it more appropriate to install a pergola rather than an arbour in the Parc de la Culture;

It is proposed by Michael Crook
seconded by Peter McHarg

AND RESOLVED

THAT the Board accept the proposal from Gestion ISE inc. for the construction, transportation and installation of pergola and display structures in the amount of \$4,800, plus taxes, all in accordance with quote 1030 dated May 20, 2023;

THAT the amount of this expenditure be appropriated from budget item 02-702-04-447, of which 50% of the total cost of the project is subsidized by the Fonds régions et ruralité de la MRC Memphrémagog.

Adopted

13. ECONOMIC, COMMUNITY AND TOURISM DEVELOPMENT

13.1 Setting up a Day-care in a community environment

RES.: 2023-149

CONSIDERING that the presence of early childhood education and care services in a community is an indicator of quality of life and a lever for attracting and retaining young families;

CONSIDERING that early learning and childcare services contribute to the development of a sense of belonging among citizens in their community;

CONSIDERING that the needs, already crying out before the pandemic, have been all the more exacerbated by it, and that the waiting list for the few existing daycare services in the municipality continues to grow;

CONSIDERING the call for projects to experiment with community-based educational daycare models that retain the main advantages of family daycare;

WHEREAS the purpose of the call for projects is to test new ways of doing things that complement those currently offered in the network of educational childcare services;

WHEREAS the mission of municipalities is to ensure the well-being and safety of their citizens as well as the vitality of their communities;

WHEREAS municipalities can play an essential role, particularly in supporting and overseeing the development of quality early learning and child care services on their territory;

WHEREAS, following the acquisition of Saint-Barthélemy Church, the Municipality can afford to offer two persons responsible for an educational daycare service in a family environment (RSGE) to establish a collaboration and offer educational daycare services in the same municipal premises, thus making it possible to offer 12 subsidized places to 12 children whose parents reside or work in Ayer's Cliff;

It was moved by France Coulombe
Seconded by Nancy Vanasse

AND RESOLVED

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Séance ordinaire du 7 août

<p>communauté comprenant deux responsables et un maximum de 12 enfants dans le local situé au 176, rue Rosedale à Ayer's Cliff;</p>	<p>TO SUBMIT a request to analyse a pilot project to authorize the opening of a community educational daycare service with two supervisors and a maximum of 12 children in the premises located at 176 Rosedale Street in Ayer's Cliff;</p>
<p>Adoptée</p>	<p>Adopted</p>
<p style="text-align: center;">14. VOIES PUBLIQUES ET CIRCULATION</p>	<p style="text-align: center;">14. PUBLIC ROADS AND TRAFFIC</p>
<p>14.1 Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain</p>	<p>14.1 Speed management on municipal roads in urban areas</p>
<p>RÉS. : 2023-150</p>	<p>RES.: 2023-150</p>
<p>ATTENDU QUE le conseil municipal est sensible aux demandes de la population visant à assurer une meilleure sécurité dans le milieu urbain, notamment en prenant des actions visant à réduire les excès de vitesse de certains usagers ;</p>	<p>WHEREAS the Municipal Council is sensitive to the demands of the population to ensure better safety in the urban environment, particularly by taking action to reduce speeding by certain users;</p>
<p>ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite mettre en place certaines mesures sur le réseau routier municipal en milieu urbain ;</p>	<p>WHEREAS Council wishes to implement certain measures on the municipal road network in urban areas;</p>
<p>Il est proposé par Caroline Paul Appuyé par Peter McHarg</p>	<p>It is proposed by Caroline Paul seconded by Peter McHarg</p>
<p>ET RÉSOLU</p>	<p>AND RESOLVED</p>
<p>D'INSTALLER un arrêt toutes directions à l'intersection des rues Thompson et Sanborn ;</p>	<p>TO install an all-way, stop sign at the intersection of Thompson and Sanborn streets;</p>
<p>D'INSTALLER de façon récurrente des dos d'ânes amovibles dans au moins quatre (4) secteurs jugés problématiques, lesquels seront déterminés annuellement par la direction et le contremaître de la voirie ;</p>	<p>TO install removable speed bumps on a recurring basis in at least four (4) problem areas, to be determined annually by the road foreman and management;</p>
<p>D'AUTORISER l'acquisition du matériel nécessaire pour procéder à ces installations dont le montant de ces dépenses soit approprié à même le poste budgétaire 02-355-00-522.</p>	<p>TO AUTHORIZE the purchase of the necessary equipment to proceed with these installations, the amount of these expenses to be appropriated from budget item 02-355-00-522.</p>
<p>Adoptée</p>	<p>Adopted</p>
<p style="text-align: center;">15. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU</p>	<p style="text-align: center;">15. ENVIRONMENT, ENVIRONMENTAL HYGIENE</p>
<p>15.1 Programme OASIS – Dépôt d'une demande pour le volet 1 – Gestion des eaux de ruissellement et des îlots de chaleur</p>	<p>15.1 OASIS Programme - Submission of an application for Component 1 - Stormwater and heat island management</p>
<p>RÉS. : 2023-151</p>	<p>RES. : 2023-151</p>
<p>ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande auprès du programme Oasis du <i>Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs</i> (MELCCFP) principalement quant à la gestion des eaux de ruissellement et des îlots de chaleur ;</p>	<p>WHEREAS the Municipality wishes to submit an application to the Oasis program of the <i>Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs</i> (MELCCFP), primarily with respect to the management of runoff water and heat islands;</p>
<p>Il est proposé par France Coulombe Appuyé par Nancy Vanasse</p>	<p>It is proposed by France Coulombe seconded by Nancy Vanasse</p>
<p>ET RÉSOLU</p>	<p>AND RESOLVED</p>
<p>QUE le conseil autorise le dépôt de la demande au volet 1 du programme OASIS du MELCCFP ;</p>	<p>THAT the Council authorize the submission of the application to Component 1 of the MELCCFP's OASIS program.</p>
<p>QUE le conseil s'engage à payer sa part des coûts admissibles (minimum de 20%) ;</p>	<p>THAT Council agrees to pay its share of eligible costs (minimum 20%).</p>
<p>QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente ainsi que tout autres documents afférents.</p>	<p>THAT Council mandate and authorize the General Manager or, in her absence, the Assistant General Manager, to sign for and in the name of the Municipality, the memorandum of understanding and all other related documents.</p>
<p>Adoptée</p>	<p>Adopted</p>

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

16. URBANISME

**16.1 Prendre connaissance des conclusions du CCU –
Séance du 18 juillet 2023**

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la réunion tenue le 18 juillet 2023 afin de prendre connaissance des conclusions.

16.1.1 Matricule 1904-16-9896 et 1904-26-1195, lots 5 667 817 et 5 667 818, rue Laurel, zone RES-9, PIIA-6, Validation architecturale pour construction neuve d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale)

RÉS. : 2023-152

ATTENDU la demande de validation architecturale pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur les lots 5 667 817 et 5 667 818, sur la rue Laurel;

ATTENDU QUE le bâtiment sera d'un seul étage avec sous-sol, d'une superficie de 124 m² correspondant à près de 14% du terrain et d'une hauteur d'environ 7 mètres;

ATTENDU QUE les matériaux proposés sont du vinyle horizontal et vertical de couleur gris pour le revêtement extérieur, du bardeau d'asphalte de couleur noir deux tons pour la toiture, que des colonnes et appliques aux murs seront en pruche couleur naturel, et que les fenêtres, portes, colonnes, fascias et soffites du bâtiment seront en aluminium de couleur noir;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation sont ceux du PIIA-6;

ATTENDU QUE le critère 3 relatif à l'aménagement des terrains suggère « l'ajout d'arbres par une plantation d'arbres indigènes d'un bon calibre et en quantité appréciable est recherchée, afin de conférer un caractère boisé dominant au terrain »;

ATTENDU QUE la recommandation unanime du comité consultatif en urbanisme est d'accepter la demande;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont suggéré la plantation de quelques arbres à la suite de la construction afin de respecter ce critère, et que la suggestion a été acceptée par le demandeur;

ATTENDU QU'après discussions, échanges et évaluation du projet en fonction des critères du PIIA-1 par les membres du conseil, le conseil estime que le projet tel que présenté est conforme à ce règlement;

Il est proposé par Nancy Vanasse
Appuyé par France Coulombe

ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure des lots 5 667 817 et 5 667 818, rue Laurel, zone RES-9, PIIA-6, afin d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale, telle que présentée, incluant l'ajout d'arbres tel que recommandé.

Adoptée

16.1.2 Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, Demande de dérogation mineure afin d'implanter un bâtiment accessoire, un bâtiment principal et une voie d'accès avec empiètement dans la rive du milieu humide ;

RÉS. : 2023-153

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure consiste à permettre les implantations suivantes :

- Empiètement du bâtiment principal d'environ 16 mètres carrés dans la rive du milieu humide;

16. URBAN PLANNING

**16.1 To read the conclusions of the CCU - Session of
July 18th, 2023**

All Council members received a copy of the minutes of the meeting on July 18th, 2023 to read the conclusions.

16.1.1 Registration numbers 1904-16-9896 and 1904-26-1195, lots 5 667 817 and 5 667 818, rue Laurel, zone RES-9, PIIA-6, Architectural approval for the construction of a new main building (single-family house)

RES. : 2023-152

WHEREAS the request for architectural validation for the construction of a new single-family residence on lots 5 667 817 and 5 667 818, on Laurel Street;

WHEREAS the building will be single-storey with basement, with a surface area of 124 m² corresponding to nearly 14% of the lot and a height of approximately 7 metres;

WHEREAS the proposed materials are grey horizontal and vertical vinyl for the exterior siding, two-tone black asphalt shingles for the roof, natural hemlock columns and wall sconces, and black aluminum windows, doors, columns, fascias and soffits;

WHEREAS the evaluation criteria are those of SPAIP-6;

WHEREAS criterion 3 relating to landscaping suggests "the addition of trees by planting native trees of a good calibre and in appreciable quantity is sought, in order to confer a dominant wooded character to the lot";

WHEREAS the unanimous recommendation of the Planning Advisory Committee is to grant this request;

WHEREAS the members of the CCU have suggested the planting of a few trees following construction in order to meet this criterion, and this suggestion has been accepted by the applicant;

WHEREAS after discussions, exchanges and evaluation of the project according to the criteria of the SPAIP-1 by the members of the council, the council considers that the project as presented complies with this by-law;

Moved by Nancy Vanasse
Seconded by France Coulombe

AND RESOLVED

RESOLVED TO

Approve this request for minor exemption for lots 5 667 817 and 5 667 818, Laurel Street, zone RES-9, PIIA-6, so as to allow the construction of a new single-family residence, as submitted, including the addition of trees as recommended.

Adopted

16.1.2 Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, Request for minor exemption so as to allow the construction of an accessory building, a main building and an access road with encroachment into the wetland shoreline;

RES. : 2023-153

WHEREAS the request for a minor exemption consists of allowing the following implantation;

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

Séance ordinaire du 7 août

- Empiètement du bâtiment secondaire d'environ 60 mètres carrés dans la rive du milieu humide;
- Empiètement de la voie d'accès d'environ 245 mètres carrés dans la rive du milieu humide;
- Empiètement du bâtiment accessoire par endroit dans la cour avant minimale à moins de 11 mètres de la ligne de lot avant;
- Empiètement du chemin dans le milieu humide;
- Implantation d'une bonbonne de propane en cours avant minimale ;

ATTENDU QUE le Règlement municipal prévoit que sur et au-dessus de la rive des lacs et cours d'eau, on doit observer les dispositions suivantes : aucuns travaux, aucuns ouvrages;

ATTENDU QUE la réglementation concernant les milieux humides stipule que dans les milieux humides il n'est permis aucun remblai, déblai, excavation du sol ou déplacement d'humus et aucune construction;

ATTENDU QUE la réglementation pour un bâtiment secondaire prévoit qu'un garage ne peut être situé dans la cour avant minimale et doit avoir une marge de recul minimale de 2 mètres lorsqu'il est situé dans la cour avant résiduelle et que le garage doit donc être implanté à une distance minimale de 11 mètres de la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE le Règlement prévoit qu'une bonbonne de propane ne peut être située dans la cour avant minimale ou résiduelle et qu'elle ne peut être située qu'en cour latérale ou arrière;

ATTENDU QUE les documents déposés pour évaluation sont un plan d'architecture, un certificat de localisation et un document de demande de dérogation ;

ATTENDU QUE la recommandation majoritaire du comité consultatif en urbanisme est de refuser la demande;

ATTENDU QU'après discussions, échanges et évaluation du projet en fonction des critères du règlement sur les dérogations mineures par les membres du conseil municipal, le conseil considère que le projet tel que présenté est non-conforme aux critères d'évaluation des dérogations mineures au motif que :

- Les dérogations présentées sont plutôt majeures de par leurs nombres et de par leurs impacts sur le milieu;
- Une implantation à l'avant du terrain serait plus souhaitable et aurait significativement moins d'impact sur l'environnement ;
- Une implantation dans la pente forte (15 à moins de 30 %) à l'avant du terrain et que des dérogations d'implantation en cours avant, avec empiètement léger dans la rive du milieu humide situé au sud-ouest seraient plus souhaitables que l'ensemble des dérogations présentées pour une implantation en cours arrière, considérant les multiples impacts environnementaux sur un milieu sensible, notamment la traverse d'un cours d'eau et l'empiètement dans le milieu humide et dans les rives qui exigent beaucoup de remblai ;
- Les dérogations ne comportent pas de préjudice sérieux puisque d'autres implantations sont possibles sur le terrain, même si celles-ci sont limitées et qu'il demeure tout de même possible d'y construire une résidence ;

Il est proposé par Nancy Vanasse
Appuyé par France Coulombe

ET RÉSOLU

DE REJETER la demande de dérogation mineure du lot 4 664 682 sis au 800 Clough afin d'implanter un bâtiment accessoire, un bâtiment principal et une voie d'accès avec empiètement dans la rive du milieu humide telle que présentée dans les plans et documents déposés au soutien de la demande ;

Adoptée

- Encroachment of the main building by approximately 16 square metres into the shoreline of the wetland;
- Encroachment of the secondary building of approximately 60 square metres into the shoreline of the wetland;
- Encroachment of the access road of approximately 245 square metres into the wetland shoreline;
- Encroachment of the accessory building in the minimum front yard within 11 metres of the front lot line;
- Encroachment of the road into the wetland;
- Location of a propane tank in the minimum front yard;

WHEREAS the municipal by-law provides that on and over the shore of lakes and watercourses, the following provisions must be observed: no work, no structures;

WHEREAS the wetlands by-law states that in wetlands no filling, cutting, excavation of soil or displacement of humus and no construction is permitted;

WHEREAS the by-law for a secondary building provides that a garage cannot be located in the minimum front yard and must have a minimum setback of 2 metres when located in the residual front yard and therefore the garage must be located at a minimum distance of 11 metres from the front lot line;

WHEREAS the By-law provides that a propane tank cannot be located in the minimum or residual front yard and can only be located in the side or rear yard;

WHEREAS the documents submitted for evaluation are an architectural plan, a certificate of location and a derogation request document;

WHEREAS the majority recommendation of the Planning Advisory Committee is to refuse the request;

WHEREAS after discussions, exchanges and evaluation of the project according to the criteria of the by-law on minor exemptions by the members of the municipal council, the council considers that the project as presented is not in conformity with the criteria for the evaluation of minor exemptions because:

- The deviations presented are rather major in number and in their impact on the environment;
- A location at the front of the lot would be more desirable and would have significantly less impact on the environment;
- An implantation in the steep slope (15 to less than 30%) at the front of the property and that the derogations of implantations in the front course, with light encroachment in the wetland shoreline located to the south-west would be more desirable than the set of derogations presented for an implantation in the back course, considering the multiple environmental impacts on a sensitive environment, notably the crossing of a watercourse and the encroachment in the wetland and in the shoreline which will require a lot of filling;
- The derogations do not entail any serious prejudice since other sites are possible on the land, even if they are limited, and it is still possible to build a two-family residence on the site;

It was moved by Nancy Vanasse
Seconded by France Coulombe

AND RESOLVED

TO REFUSE the request for a minor derogation for lot 4 664 682 located at 800 Clough in order to build an accessory building, a main building and an access road with encroachment in the wetland shoreline as presented in the plans and documents submitted in support of the request;

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance ordinaire du 7 août

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

16.1.3 Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-8, Validation afin d'implanter une voie d'accès dans une pente forte;

RÉS. : 2023-154

ATTENDU QUE les dérogations mineures requises pour la réalisation du projet ont été refusées ;

Il est proposé par Nancy Vanasse
Appuyé par France Coulombe

ET RÉSOLU de ne pas analyser la présente demande tant que l'implantation ne sera pas conforme à la réglementation ou sujette à une dérogation mineure acceptée.

Adoptée

16.1.4 Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-1, Validation architecturale afin d'implanter une nouvelle construction

RÉS. : 2023-155

ATTENDU QUE les dérogations mineures requises pour la réalisation du projet ont été refusées ;

Il est proposé par Nancy Vanasse
Appuyé par France Coulombe

ET RÉSOLU de ne pas analyser la présente demande de validation architecturale tant que l'implantation ne sera pas conforme à la réglementation ou sujette à une dérogation mineure acceptée.

Adoptée

16.1.5 Matricule 1904-23-6194, lot 4 665 037, 945 rue Main, Zone RES-11, PIIA-1, Validation architecturale pour remplacement d'un escalier en cour avant du bâtiment

RÉS. : 2023-156

ATTENDU la demande de validation architecturale pour permettre le remplacement d'un escalier tournant par un escalier droit avec marches rectangulaires ;

ATTENDU QUE l'escalier est situé en cour avant donnant sur la rue Maple et n'est pas très visible de la rue Main ;

ATTENDU que l'ancien escalier est en fer forgé noir et que le nouvel ouvrage serait en bois peinturé couleur amande, ce qui s'harmonise avec le bâtiment ;

ATTENDU QUE l'escalier de fer forgé remplaçait un escalier de bois, le nouvel ouvrage est donc un escalier semblable à l'original ;

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent procéder au remplacement pour des raisons de sécurité, puisque des chutes ont eu lieu dans l'escalier actuel ;

ATTENDU QUE les critères d'évaluation sont ceux du PIIA-1 ;

ATTENDU QUE la recommandation unanime du comité consultatif en urbanisme est d'accepter la demande ;

ATTENDU QU'après discussions, échanges et évaluation du projet en fonction des critères du PIIA-1 par les membres du conseil, le conseil trouve que le projet tel que présenté est **conforme** à ce règlement ;

Il est proposé par Nancy Vansse
Appuyé par France Coulombe

Adopted

16.1.3 Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-8, Validation in order to build an access road on a steep slope;

RES. : 2023-154

WHEREAS the minor derogations required for the realization of the project have been refused;

It was moved by Nancy Vanasse
Seconded by France Coulombe

AND RESOLVED not to analyze the present request until the implementation is in conformity with the regulations or subject to an accepted minor exemption.

Adopted

16.1.4 Matricule 1804-82-6965, lot 4 664 682, 800 Clough, Zone RES-12, PIIA-1, Architectural validation in order to establish a new construction;

RES. : 2023-155

WHEREAS the minor exemptions required for the realization of the project have been refused;

It was moved by Nancy Vanasse
Seconded by France Coulombe

AND RESOLVED not to analyze the present request for architectural validation until the implementation is in conformity with the regulations or subject to an accepted minor exemption.

Adopted

16.1.5 Matricule 1904-23-6194, lot 4 665 037, 945 rue Main, Zone RES-11, PIIA-1, Architectural approval for the replacement of a staircase in the front yard of the building

RES. : 2023-156

WHEREAS the request for architectural approval to replace a spiral staircase with a straight staircase with rectangular treads;

WHEREAS the staircase is located in the front yard facing Maple Street and is not very visible from Main Street;

WHEREAS the old staircase is made of black wrought iron and the new staircase would be made of almond-coloured painted wood, in keeping with the building;

WHEREAS the wrought iron staircase replaced a wooden staircase; the new staircase is therefore similar to the original;

WHEREAS the applicants wish to proceed with the replacement for safety reasons, since falls have occurred on the existing staircase

WHEREAS the evaluation criteria are those of PIIA-1;

WHEREAS the unanimous recommendation of the Planning Advisory Committee is to approve this request

WHEREAS after discussions, exchanges and evaluation of the project based on the criteria of the PIIA-1 by the members of Council, Council finds that the project as presented complies with this by-law;

It was moved by Nancy Vanasse
Seconded by France Coulombe

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF

Initiales du maire

Initiales du
directeur général

Séance ordinaire du 7 août

ET RÉSOLU

D'accepter la demande de validation architecturale du 948 rue Main, lot 4 665 037, zone RES-11, afin d'autoriser le remplacement d'un escalier tournant par un escalier droit avec marches rectangulaires, le tout tel que présenté.

Adoptée

16.2 Amendements aux règlements d'urbanisme

16.2.1 Règlement no 2023-09 modifiant le règlement de zonage 2009-04 – Adoption finale

RÉS. : 2023-157

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'un premier projet de règlement a été présenté et adopté, le tout lors des séances ordinaires de mai et juin dernier;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 19 juin 2023;

ATTENDU QUE suite à cette consultation, un deuxième projet avec certaines modifications a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 juillet dernier;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par Nancy Vanasse
Appuyé par France Coulombe

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 2023-09 amendement le règlement de zonage 2009-04. Ce règlement a notamment pour objet d'ajouter et de revoir des définitions liées au bâtiment.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

16.3 Dépôt du rapport des permis et certificats du mois de juillet 2023

Le rapport des permis et certificats du mois de juillet 2023 est remis aux élus.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

18. VARIA/PÉRIODE DE QUESTIONS

Ceci représente un bref résumé des interactions intervenues lors de l'assemblée publique et ne constitue pas une représentation textuelle des échanges.

Les citoyens présents ont interrogé le conseil quant aux sujets suivants :

Dos d'âne – Une citoyenne s'interroge quant à l'impact sur le temps de réponse des secours suivant l'installation des dos d'ânes. *La directrice précise que les dos d'ânes seront installés conformément aux recommandations.*

Programme OASIS – Une citoyenne demande les délais de

AND RESOLVED

RESOLVED TO approve this request for the architectural validation of 948 rue Main, lot 4 665 037, zone RES-11, and allow the replacement of a spiral staircase with a straight staircase with rectangular treads, as submitted.

Adopted

16.2 Amendments to the Planning regulations

16.2.1 By-law no. 2023-09 amending Zoning By-law 2009-04 - Final adoption

RES. : 2023-157

WHEREAS a notice of motion was given in accordance with the *Land Use Planning and Development Act*, and a first draft of the by-law was presented and adopted at the May and June regular meetings;

WHEREAS a public consultation meeting was held on June 19, 2023;

WHEREAS following this consultation, a second project with certain modifications was adopted by Council at the regular meeting of July 3;

WHEREAS in accordance with the Act respecting land use planning and development, the By-law will be submitted for examination of its conformity with the objectives of the Memphrémagog M'RCs land use plan;

CONSEQUENTLY;

It is proposed by Nancy Vanasse
seconded by France Colombe

AND RESOLVED

TO ADOPT By-law number 2023-09 amending zoning by-law 2009-04. The purpose of this By-law is to add and revise definitions related to buildings.

THAT the members of Council acknowledge having received a copy of the by-law no later than three days prior to the meeting and declare having read it and renounced to its reading.

Adopted

16.3 Tabling of the permit and certificate report of July, 2023

The July 2023 Permits and Certificates report was provided to the elected officials.

17. NEW BUSINESS

No subject.

18. VARIA

This represents a brief summary of the interactions that took place at the public meeting and are not a verbatim representation of the exchanges.

The citizens present questioned the Council on the following subjects:

Speed bumps - A citizen asked about the impact on emergency response time following the installation of speed bumps. *The Director clarifies that the speed bumps will be installed in accordance with the recommendations.*

**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF**

Séance ordinaire du 7 août

réalisation de l'étude considérant les problématiques actuelles qui ne sont pas résolus. *La directrice générale précise que l'objectif est de faire l'étude le plus rapidement possible, mais que nous ne sommes pas en mesure de fournir des délais pour le moment.*

Round Bay – Gestion des eaux - Une citoyenne demande qu'elle est la responsabilité de la municipalité si un incident survient en lien avec l'accumulation d'eau et la formation de glace en hiver dans certains secteurs. *Le maire suppléant n'est pas en mesure de répondre à la question séance tenante puisque ces situations sont gérées au cas par cas, selon divers critères légaux.*

Programme OASIS – Un citoyen demande s'il serait possible de prioriser les rues sans trottoirs afin d'éviter les incidents impliquant des piétons.

Programme OASIS – Une citoyenne demande si les citoyens seront consultés quant à l'établissement des priorités et le choix des solutions à appliquer selon les secteurs. *La directrice générale mentionne que l'acceptabilité sociale est un critère.*

Vitesse rue Main – Des citoyens demandent une meilleure gestion de la vitesse sur la rue Main qui appert souvent au-delà de la limite autorisée de 50 km/h. *La directrice générale explique qu'il s'agit d'une route provinciale sous l'emprise du MTQ. Elle mentionne que l'ajout de bollards vise notamment à inciter les véhicules à réduire leur vitesse et à augmenter la sécurité et la visibilité des traverses piétonnières.*

19. AJOURNEMENT – CLÔTURE

RÉS. : 2023- 158

Il est proposé par le conseiller France Coulombe

QUE la réunion soit levée à 19 h 53
Adoptée

OASIS Program - A citizen asked how long it would take to complete the study, given the current unresolved issues. *The Director General clarified that the objective was to complete the study as quickly as possible, but that we were not in a position to provide a timeframe for the moment.*

Round Bay - Water management - A citizen asks what the municipality's responsibility is in the event of an incident involving winter water accumulation and ice formation in certain areas. *The deputy mayor was unable to answer the question on the spot, as these situations are managed on a case-by-case basis, according to various legal criteria.*

OASIS program - A citizen asked whether it would be possible to prioritize streets without sidewalks to avoid incidents involving pedestrians.

OASIS program - A citizen asked whether citizens would be consulted in setting priorities and selecting solutions for different sectors. *The Director General mentions that social acceptability is a criterion.*

Speed on Main Street - A number of residents are calling for better management of speeding on Main Street, which often appears to exceed the authorized 50 km/h limit. *The Director General explains that this is a provincial road under the MTQ's right-of-way. She mentioned that the purpose of adding bollards was to encourage vehicles to reduce their speed and to increase the safety and visibility of pedestrian crossings.*

19. ADJOURNMENT - CLOSING

RES. : 2023-158

It is moved by Councillor France Coulombe

THAT the meeting be declared closed at 7:53 P.M
Adopted

Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale / Director-General

M. Patrick Proulx
Maire suppléant/Substitute Mayor